

Envoi : 18/06/2019

Réception par le Préfet : 18/06/2019

Publication : 21/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-6-3-2

Séance du vendredi 14 juin 2019

FONDS DE SOLIDARITÉ D'URGENCE POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES (PROGRAMME A284)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENTS :

Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. HABIG, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération » et « amendes de police »,

- VU les délibérations n°CD-2018-3-5-2 du Conseil départementale du 22 juin 2018 et n°CP-2018-7-5-8 de la Commission permanente du 6 juillet 2018 relatives au fonds de solidarité d'urgence exceptionnel,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU l'avis favorable de la 3^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 7 décembre 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 1 694 € au bénéfice de la Commune de TRAUBACH-LE-HAUT, pour l'aménagement des rues de l'Etang et du Lavoir, suite aux intempéries de juin 2018. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2019 de l'opération à hauteur d'un montant 1 694 € sur le programme A284, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental.
- Procède au versement de la subvention suivant les dispositions en vigueur.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité